



Démission gérant, retard salaire et parts sociales g.a.e.c.

Par **angela38**, le **21/11/2008** à **16:57**

Je désire démissionner d'un GAEC ou je suis gérant à parts égales avec 2 autres associés. j'ai un retard de salaires d'environ 6500,00€, retard consigné par écrit sur le registre d'Assemblées Générales, et je n'ai pas payé toutes mes parts sociales à l'associé qui a mis à disposition son bâtiment et son matériel agricole (il nous a fait un prêt sans intérêt sur 10 ans). cet associé me propose de me rembourser mes parts sociales payées mais de laisser tomber le retard salaire, alors que lui n'a pas de retard salaire, en-a-t-il le droit?